

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION  
MENTION DROIT PRIVE – PARCOURS DROIT PRIVE APPROFONDÉ**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5<sup>e</sup> et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit privé » parcours Droit privé approfondi.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<b>Président(e) du jury :</b>			
DROUOT	Guillaume	PR	Droit des obligations des biens Séminaires de droit des obligations des biens Séminaires de droit des personnes et des familles
<b>Membres du jury :</b>			
FRELETEAU	Barbara	MCF	Séminaires de droit des obligations des biens
LAFaurie	Karl	PR	Séminaires de droit des obligations et des biens Droit des affaires
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
LAMARCHE	Marie	PR	Séminaires de droit des personnes et de la famille
PLAZY	Jean-Marie	PR	Séminaires de droit des personnes et de la famille
WICKER	Guillaume	PR	Séminaires de droit des obligations des biens

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

